

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS INC.

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir une modification de ses tarifs de gaz naturel et de ses autres frais.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une modification de ses tarifs de distribution, de transport et de stockage du gaz naturel qui entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Si la demande est approuvée telle quelle, les factures annuelles de gaz naturel d'un client résidentiel type et d'un client commercial type d'Enbridge Gas Inc. seraient modifiées de la manière suivante :

Zone de tarification	Incidences annuelles sur la facture	
	Client résidentiel	Client commercial
EGD (ancien client d'Enbridge Gas Distribution Inc.)	augmentation de 28 \$	augmentation de 88 \$
Union Sud (ancien client d'Union Gas Limited)	augmentation de 91 \$	augmentation de 1 320 \$
Union Nord-Ouest (ancien client d'Union Gas Limited)	diminution de 65 \$	diminution de 1 222 \$
Union Nord-Est (ancien client d'Union Gas Limited)	diminution de 193 \$	diminution de 5 947 \$

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

Mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels

Enbridge Gas Inc. a également déposé une requête pour l'approbation d'un mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels pour fixer les tarifs de distribution, de transport et de stockage du gaz naturel pour chacune des années de 2025 à 2028. Le mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels consiste en une formule liée à l'inflation et à d'autres facteurs visant à promouvoir l'efficacité et est utilisé pour fixer les tarifs pour les années 2025 à 2028.

Harmonisation des tarifs

Enbridge Gas Inc. a déposé un plan pour harmoniser ses quatre zones tarifaires (EGD, Union Sud, Union Nord-Ouest et Union Nord-Est) en une seule zone tarifaire et établir de nouvelles classes tarifaires harmonisées, ainsi qu'une suite commune de services dans la zone tarifaire harmonisée. Enbridge Gas Inc. propose en outre d'introduire progressivement les services et les tarifs harmonisés entre 2024 et 2026 afin de prévoir du temps pour la mise en œuvre des modifications du système, pour informer les clients et pour atténuer les répercussions sur la facture. Si le plan d'harmonisation d'Enbridge Gas Inc. est approuvé tel que déposé, le changement à la facture annuelle approximative d'un client résidentiel ou d'un client commercial type se traduit par une augmentation située entre 0 % à 1 % à compter du 1^{er} avril 2025. Les répercussions sur la facture annuelle pour les autres catégories de clients varient entre une diminution de -2 % et une augmentation de 5 % à compter du 1^{er} avril 2026. Les répercussions de l'harmonisation des tarifs sur les factures des clients excluent toute autre modification des tarifs résultant du mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels et d'autres demandes qu'Enbridge Gas Inc. pourrait déposer.

Carte de pointage du rendement

Enbridge Gas Inc. a également déposé dans sa demande des propositions relatives à sa carte de pointage du rendement, y compris les exigences en matière de qualité du service.

Dépôt supplémentaire

Enbridge Gas Inc. déclare qu'elle déposera les autres chapitres de sa requête d'ici le 30 novembre 2022 et qu'elle inclura des renseignements supplémentaires sur sa proposition d'harmonisation des tarifs, la manière dont elle propose de répartir les coûts entre les catégories tarifaires et la conception tarifaire.

La requête contient d'autres propositions, y compris pour l'harmonisation des nombreuses méthodes, comptes de report et d'écart et autres politiques d'établissement des tarifs d'Enbridge Gas Inc. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous pourriez être concernés par les changements proposés dans la demande.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Enbridge Gas. Durant cette audience, qui peut être une audience orale, écrite ou électronique, nous poserons des questions à Enbridge Gas à propos de sa demande de changements de tarifs. Nous entendrons également les questions et arguments des parties qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'un changement tarifaire.

Si la requête d'Enbridge Gas pour un mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels est acceptée par la CEO, il est possible que l'examen de la CEO de 2025 à 2028 se limite à s'assurer que les rajustements annuels des tarifs sont effectués conformément au mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels approuvé et, par conséquent, il est possible que vous ne soyez pas avisé des modifications tarifaires futures apportées de 2025 à 2028 suivant le mécanisme d'établissement des tarifs préférentiels approuvé par la CEO.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête de Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez déposer une demande pour participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande de Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **2 décembre 2022**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2022-0200**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2022-0200** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

FORMAT D'AUDIENCE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences écrites et les audiences électroniques. Enbridge Gas a présenté une demande d'audience orale. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer vos raisons d'ici le **2 décembre 2022**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario